

Marché de Noël

MAINCY

ILLUMINATIONS
ANIMATIONS
EXPOSANTS
FOOD TRUCKS



SAMEDI 9 DÉCEMBRE

DE 10H À 19H

PLACE DES FOURNEAUX



4 - URBANISME

5 - TRAVAUX

5- ENFANCE ET JEUNESSE

6 - VALORISATION VILLAGE

7 - LA VIE LOCALE

Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté

Alain

L'an passé à la même époque, le climat social était tendu. Malheureusement je ne peux que constater que rien n'a évolué et qu'il en sera de même pour cette année. Le coût de la vie ne cesse d'augmenter, le ras-le-bol des Français est toujours d'actualité, nos forces de l'ordre et de sécurité ne sont plus respectées, des guerres éclatent de par le monde. Malgré cette période tourmentée, il nous faut garder espoir et optimisme afin d'avancer sereinement.



Le retour sur les bancs de l'école a été, pour la plupart des enfants, une réelle joie : celle de retrouver ses camarades de classe, les institutrices et instituteur, les apprentissages et les jeux à la récréation.

Cette rentrée fut complétée par notre traditionnel forum des associations qui, une fois encore, a été un réel succès, adultes et enfants, ravis de retrouver les activités et les professeurs. Je tiens à saluer le dévouement de tous les présidents et bénévoles sans lesquels rien ne serait possible.

Côté finances, vous avez reçu récemment votre avis d'échéance pour la taxe foncière. Vous avez certainement remarqué que le montant a augmenté. Cela s'explique du fait que l'Etat a décidé de revaloriser toutes les bases locatives de 7.1%. Quant aux taux communaux, comme les années précédentes, le conseil municipal a décidé de ne pas les augmenter.

Les projets communaux sont nombreux et continuent d'avancer, notamment celui lié à la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi "APER"), à cette fin, la commune de Maincy lance une concertation publique du 20 novembre au 04 décembre 2023.

Votre avis compte, et nous comptons sur vous ! avant que le conseil municipal de chaque commune n'approuve la définition de ces zones d'accélération, vous êtes invités à partager vos remarques en remplissant le formulaire sur le site internet de la commune ou en les consignants dans un registre ouvert en mairie. Vous trouverez dans ce magazine toutes les informations utiles à votre participation.

Nous rentrons dans les deux derniers mois de l'année qui seront, nous l'espérons, intenses et joyeux pour tous.

Aussi, La municipalité s'engage résolument pour l'épanouissement de ses enfants ! avec l'organisation d'un ciné débat sur la différence le 10 novembre et un atelier « bien dans son assiette » le 13 décembre. Vous aurez également le plaisir de découvrir dans les mois à venir, un nouveau jeu extérieur qui sera installé dans le square Sommier pour les 3-10 ans.

Nous n'oublions pas nos aînés pour lesquels est organisé un goûter le 14 décembre, goûter confectionné lors de l'atelier « bien dans son assiette », à cette occasion, leur sera offert un colis gourmand ;

Aussi, un rendez-vous que vous avez plébiscité l'année dernière et qui je l'espère vous apportera autant de plaisir, le marché de Noël ! nous espérons vous y voir nombreux, symbole de paix entre les peuples, et contrairement à ce qu'on peut parfois penser, toujours d'actualité, dans un monde qui se déchire.

Vous pouvez également déjà noter sur vos agendas les vœux de la municipalité le vendredi 19 janvier 2024, deux évènements importants où j'ai hâte d'y croiser nombre d'entre vous.

Je profite de cet édito pour remercier mon équipe municipale pour son engagement et investissement au quotidien à mes côtés.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous attends nombreuses et nombreux à toutes les manifestations qui ponctueront ces deux prochains mois.

Bonne lecture

Votre Maire


Directeur de la publication : Le Maire, M. Alain PLAISANCE
Charte graphique et mise en page : la commission communication
Impression : Melun Impressions
Distribution : Équipe municipale et services municipaux



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants



@maincy_villagedecaratere

VOTRE AVIS COMPTE !

La loi APER (Accélération de Production des Énergies Renouvelables)



Le gouvernement a promulgué, le 11 mars 2023, la loi APER (Accélération de Production des Énergies Renouvelables) afin, comme son nom l'indique, d'accélérer sur tout le territoire national l'installation de structures et la production d'énergies renouvelables (EnR).

Conformément à l'article 15 de la Loi, la commune est appelée, avant le 31 décembre 2023, à identifier et proposer sur son territoire des zones d'accélération des énergies renouvelables

jugées préférentielles et prioritaires par la commune (le solaire thermique, le photovoltaïque au sol, le photovoltaïque de toiture, les réseaux de chaleur, la biomasse, la méthanisation, l'éolien, ...). Ces zones identifiées doivent permettre à la commune de planifier son développement énergétique, d'inscrire ces zones dans les documents d'urbanisme par une modification simplifiée, le cas échéant, voire de créer des zones d'exclusion des énergies renouvelables, après validation des zones d'accélération.

Les zones d'accélération doivent être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'EnR, en tenant compte de la nécessaire diversification des EnR et en fonction des potentiels du territoire concerné.

Ces zones permettent, à terme, aux porteurs de projet de bénéficier d'une instruction accélérée (examen de l'autorisation environnementale limitée à 3 mois par exemple), voire de bénéficier de bonus financiers incitatifs qui pourront être mis en place par l'État. Néanmoins, des projets pourront se développer en dehors des zones d'accélération. Cependant, au-delà d'une certaine puissance (seuils non précisés encore), ces projets hors zone d'accélération devront être présentés à un comité de projet qui émettra des recommandations.

Avant que le conseil municipal de la commune n'approuve la définition de ces zones d'accélération propices (sans que chaque zone ne fasse nécessairement l'objet d'une installation), la population de Maincy est invitée à partager ses remarques sur ce sujet d'avenir.

A cet effet, une consultation publique est organisée du 20 novembre au 4 décembre 2023 inclus. Un dossier papier présentant les cartes de proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables, ainsi qu'un registre seront mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie. Les éléments seront également disponibles sur le site de la mairie. Vous aurez également la possibilité d'adresser un mail pour déposer vos remarques à l'adresse suivante mairie@maincy.fr durant la même période de la consultation.

Enfin, le ministère de la transition énergétique met à disposition un portail cartographique national des EnR pour consultation citoyenne à l'adresse suivante : geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr

A l'issue de la concertation, une délibération du conseil municipal sera prise avant le 31 décembre 2023 pour valider les zones à diffuser à l'État.

Nous comptons sur votre participation.

INFOS TRAVAUX

Les travaux d'accessibilité de la mairie ont commencé début août, ils devaient durer deux mois, néanmoins, les problèmes d'approvisionnement de matériaux ont retardés l'avancement du chantier... ce que nous déplorons, leur fin est programmé pour fin novembre. Aussi, des contraintes techniques et de sécurité ont par ailleurs remanié le projet, c'est la raison pour laquelle, l'axe de circulation de la rue Alfred et Edmé Sommier est modifié par la pose de barrière pour le plan vigipirate, et permettra également à l'avenir de ralentir la vitesse des véhicules près de l'école.







NOUVEAU JEU EXTÉRIEUR

Avant de lancer une consultation auprès de différents fabricants, la commission enfance jeunesse a en amont recensé différentes activités à intégrer dans le jeu extérieur destiné aux enfants de 3 à 10 ans. Ce dernier sera installé square Sommier.

Plusieurs fabricants ont proposé des structures. Après une première sélection, elles ont été soumises aux différents acteurs de l'enfance et aux enfants futurs utilisateurs.

L'ensemble des participants ont voté pour la structure avec la vache.

Après discussion du bureau municipal, Monsieur le Maire a validé le modèle choisi par le plus grand nombre. Une demande de travaux a été déposée auprès des services concernés. Dans l'attente de l'avis des Architectes des bâtiments de France, nous envisageons la mise en place de ce nouveau jeu sur le premier semestre 2024.

Vote				
Des enfants	65	15	9	9
Des professionnels	11	2	3	1
Des maincéens (dont les parents)	37	5	11	7
Total	113	22	23	17

VAUX-LE-VICOMTE LE GRAND NOËL DU 18 NOVEMBRE AU 7 JANVIER 2024

Lors de cette nouvelle édition du Grand Noël, Vaux-le-Vicomte célèbre la fête et le divertissement au XVIII^e siècle. Dès le 18 novembre, le domaine se pare de ses habits de lumière et propose à ses visiteurs, à travers une programmation festive et familiale, de devenir le temps d'une journée les hôtes de Nicolas Fouquet. Vêtus d'une cape en velours rouge prêtée dès leur arrivée, les visiteurs déambuleront dans la douceur de l'atmosphère hivernale. Dans le château, ils profiteront des feux de cheminée, des magnifiques décorations des salons d'apparat ou encore de la projection à 360° dans le Grand salon. Dans les jardins, ils s'amuseront grâce aux nombreuses animations : chasse aux trésors pour les enfants, guimauves à griller, illuminations... et pour finir en beauté, ils pourront s'émerveiller devant la nouvelle création monumentale projetée sur la façade du château.



Pour plus d'informations dirigez-vous vers le site internet du château de Vaux-le-Vicomte : <https://vaux-le-vicomte.com>

MARCHÉ DE NOËL DE MAINCY DU SAMEDI 9 DÉCEMBRE 2023

APPEL À BÉNÉVOLES :

Nous recherchons des bénévoles pour le montage et le démontage des barnums, éclairage, etc....du marché de Noël.

L'installation aura lieu les 7 et 8 décembre le matin et/ou l'après-midi, le démontage le samedi 9 décembre à partir de 19h et le dimanche 10 décembre à partir de 9h

Si vous souhaitez nous rejoindre dans l'organisation de cet événement, merci de vous faire connaître et de nous faire part de vos disponibilités à l'adresse : mairie@maincy.fr ou au 01 60 68 17 12.

La vie du village dépend pour beaucoup de nos bénévoles et associations, nous profitons de cet appel pour remercier à nouveau sincèrement tous ceux qui sont présents à nos côtés au quotidien.



CONCOURS « PULL DE NOËL »

Sortez vos plus beaux pulls de Noël et venez défiler le samedi 9 décembre à 15h sur le Marché de Noël de Maincy.

Il y aura 3 heureux gagnants chez les petits et les grands.



GOÛTER DE NOËL DE NOS AÎNÉS LE 14 DÉCEMBRE - SALLE GIBOURET

Pour célébrer les fêtes de fin d'année, le 14 décembre prochain lors du goûter de Noël, le conseil municipal et le CCAS de Maincy auront le plaisir d'offrir à leurs aînés un colis gourmand garni de savoureux produits.

Ce rendez-vous très attendu est l'occasion à cette période, de partager un moment de convivialité.



Mairie
3 rue Alfred et Edme Sommier
77950 - Maincy
Tél. : 01 60 68 17 12
Fax : 01 60 68 60 04
Email : mairie@maincy.fr

La Mairie est ouverte au public:
Lundi, Mardi: de 8h30 à 12h00,
Jeudi, Vendredi: de 13h30 à 17h00,
Samedi de 10h00 à 12h00, (Sur rendez-vous)
Mercredi: fermeture.

Recettes de cocktail spécial Fêtes

Le mocktail : Le Belle Otero (sans alcool)

Ingrédients :

- Sirop à la fleur de sureau
- Purée de framboise
- Thé jasmin
- Jus de cranberry
- Groseilles

La préparation (pour 1 verre) :

Faites infuser le thé au jasmin.

Dans un shaker rempli de glace, versez :

- 2 cL de sirop de fleur de sureau
- 2 cL de purée de framboise
- 4 cL de thé jasmin froid
- 4 cL de jus de cranberry

Secouez énergiquement et versez en utilisant une passoire pour filtrer. Vous pouvez ajouter quelques groseilles dans le verre pour la décoration. C'est prêt !



Pain d'épices façon Christophe Michalak

Pour 4 personnes (moule 25 cm x 12 cm) :

150 g d'eau (15 cl)

60 g de sucre semoule

150 g de miel

3 g de mélange 4 épices

1 zeste de citron jaune

2 zestes de citron vert

1 zeste d'orange

4 g d'anis étoilé ou badiane

1 pincée de sel fin

150 g de farine T55

5 g de levure chimique

95 g de beurre

1 pincée de bicarbonate de soude

150 g de marmelade d'oranges amères (pour la version originale)

Préparation :

Dans une casserole, faire bouillir l'eau, le sucre, le sel et le miel. Ajoutez ensuite le mélange 4 épices, l'anis étoilé, les zestes de citron jaune, d'orange et de citrons verts. Ajoutez le beurre et laissez fondre. Couvrez la casserole et laissez infuser hors du feu pendant 20 minutes.

Tamisez la farine et le bicarbonate de soude dans un saladier. Passez l'infusion au travers d'une passoire,...

... puis versez-la progressivement sur la farine et la poudre à lever en remuant à l'aide d'un fouet pour obtenir un mélange homogène.

Cuisson :

Comme je n'avais pas de moule sphérique comme dans sa recette et que je voulais quelque chose de plus simple, j'ai cuit dans un moule à cake mais je vous mets les 2 possibilités :

Si vous faites comme lui des demi sphères : Moulez au 3/4 dans des moules Flexipan légèrement huilés en forme de demi-sphère. Cuire environ 10 minutes dans un four préchauffé à 180°C [thermostat 6]. Garnir chaque pain d'épices avec de la marmelade d'oranges amères, puis collez par deux.

Si vous faites comme moi : versez la préparation dans un moule à cake chemisé de papier cuisson. Cuisez 40 minutes à 180°C avant de laisser refroidir sur grille.

Un délice ! Il est extrêmement moelleux et parfumé.

